



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

BTS

Question écrite n° 131734

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nouveau BTS esthétique cosmétique parfumerie qui devrait remplacer, dès septembre 2012, l'actuel BTS d'esthétique cosmétique. Ce nouveau BTS se réduirait à 180 heures soit un tiers des heures de techniques esthétiques de l'ancien BTS (513 heures). Cette formation modifiée comporte trois dominantes : cosmétologie, management et formation destinée aux marques et s'accompagne de 13 semaines de stage, période trop longue puisque les stagiaires n'effectuent en général que des tâches subalternes sans grand intérêt pour leur formation. La confédération nationale artisanale des instituts de beauté (CNAIB) déplore le contenu de ce nouveau BTS esthétique cosmétique et parfumerie et préconise, en revanche, un diplôme obtenu en deux ans après une formation de techniques esthétiques d'un minimum de 500 heures et une formation aux spécialisations durant la 3e année. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui apporter des précisions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131734

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2856

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)